

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Communication

Commission des affaires européennes

**Mercredi 15 janvier
2014
8 h 30**

Communication de la Présidente Danielle Auroi sur le projet de lancement d'une mission européenne en République centrafricaine



Commission des affaires européennes

**COMMUNICATION SUR LE PROJET DE
LANCEMENT D'UNE MISSION DE L'UNION
EUROPÉENNE EN RÉPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE**
de M^{me} Danielle Auroi

Réunion de commission du 15 janvier 2014.

Bien que notre Commission ne soit à ce stade saisie d'aucun texte émanant des instances européennes sur le principe de l'envoi d'une mission militaire de l'Union européenne en Centrafrique, il est possible qu'elle le soit prochainement, en urgence. C'est pourquoi je souhaitais faire dès aujourd'hui cette rapide communication.

En effet, les ministres des Affaires étrangères vont être très probablement appelés à trancher sur cette question au cours d'une réunion prévue le 20 janvier – c'est-à-dire lundi prochain – à Bruxelles.

Dans l'hypothèse donc où nous serions saisis en urgence, je souhaite que notre Commission ait eu l'opportunité, en amont, de se prononcer préalablement sur le principe de l'envoi de cette mission.

À l'heure actuelle, les experts européens débattent des modalités possibles de cette mission militaire visant à soutenir l'intervention française en Centrafrique. Ce débat devrait se poursuivre jusqu'au 20 janvier.

À ce stade, selon les renseignements dont nous disposons, si les vingt-huit États membres approuvent le principe d'une telle mission, deux options restent envisagées :

- une première option prévoit que des soldats européens soient basés à Bangui, assurent des patrouilles dans la capitale, et prennent le relais des militaires français pour sécuriser la zone sensible de l'aéroport (où est implanté - rappelons-le - un grand camp d'au moins 100 000 personnes déplacées) ;

- une seconde option prévoit que les Européens se baseraient dans l'ouest du pays, pour assurer la sécurité de l'axe routier stratégique menant vers le Cameroun.

Quoi qu'il en soit – et même si à titre personnel il me semble indispensable de développer, y compris pour les missions PSDC, les missions civiles dans un objectif de prévention des conflits – l'engagement, encore à l'étude, de nos partenaires européens en soutien de la France en Centrafrique, serait évidemment bienvenu : je rappelle que le Président François Hollande l'a demandé lors du Conseil européen de décembre dernier et qu'il semblait n'avoir, dans un premier temps, rencontré que très peu d'échos. Si maintenant nos partenaires européens se montrent ouverts à la discussion sur une intervention de l'Union, cela semble évidemment un signe positif.

D'autre part, notre Commission s'est elle-même récemment prononcée en faveur d'une relance de l'Europe de la défense, et une résolution européenne a été adoptée en ce sens par l'Assemblée nationale, sur la base des travaux de nos collègues Joaquim PUEYO et Yves FROMION. Il convient à mon sens de soutenir tout progrès dans ce sens.

Cet accord au niveau européen ne sera, en tout état de cause, qu'une première étape. Il faudra ensuite planifier l'opération et surtout réaliser ce qu'on appelle la « génération de forces », c'est-à-dire le processus où chaque État précise sa participation. Des feux verts parlementaires peuvent en outre être requis dans certains pays. Aussi il semble a priori peu probable aux experts qu'une mission européenne puisse se déployer complètement avant le mois de mai.

C'est pourquoi je vous propose, mes chers Collègues, dans l'hypothèse où notre Commission serait saisie très prochainement d'un texte posant le principe du lancement de cette mission européenne en Centrafrique, de donner aujourd'hui votre accord de principe, en l'état des informations – encore sommaires – dont nous disposons.

Bien entendu, ceci n'empêchera pas notre Commission d'évoquer à nouveau cette question au cours des semaines ou des mois à venir, si besoin est.

Sous ces réserves et remarques, il est donc proposé à la Commission des affaires européennes d'approuver le principe du lancement d'une mission de l'Union européenne en Centrafrique, en l'état des informations dont elle dispose.